

Solu-Boost

Parfaitement adaptés à l'évolution de vos standards d'élevage, ce produit contribue au bien-être de vos animaux tout en répondant aux attentes des consommateurs.

Description

Agents de saveur liquide pour l'eau de boisson de la volaille :

- Actions ciblées et distinctes
- Substances naturelles
- Simples d'utilisation

Ingrédients

Essence de thym, essence d'eucalyptus, propylène glycol, tween 80, eau.

Caractéristiques principales

- Digestion naturelle
- Simple d'utilisation
- Sécuritaire pour l'utilisateur
- Non dommageable pour les animaux
- Ne créer pas de résistance

Mode d'emploi du produit

Incorporer 250-500 g pour 1 000 litres d'eau de boisson destinée aux porcelets, aux porcs en croissance et finition, aux truies, aux poulets à griller, aux dindes et aux pondeuses.

Validité

12 mois de la date de fabrication, dans l'emballage d'origine fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec (max. 25°C). La gravité spécifique à 20°C est de 1.06. La viscosité du produit varie en raison inverse de la température.

Propriétés des extraits botaniques

Large spectre d'action à utiliser lors des challenges de santé intestinale (bactéries et coccidies) chez les poulets de chair, pondeuses, dindes et porcs (Wagner et al., 2016).

Dose

250-500 g par 1 000 litres d'eau de boisson. Pré-dilution de 250-500 g dans 10 litres d'eau propre, puis médicamenteur réglé à 1/100.



Format : bidon 10 kg

Précautions d'emploi

- Ne pas administrer en même temps qu'un vaccin vivant ajouté à l'eau de boisson.
- S'assurer que les lignes d'eau soient propres et désinfectées avant utilisation.

Recommandations pour utilisation

En élevage de poulets :

- Pour prévenir entérite nécrotique (16-23 jours).
- Lors du départ des poussins pour atténuer *E. coli* (0-10 jours).
- Lors du départ des poussins pour prévenir contre *Enterococcus cecorum* (0-14 jours).
- Afin d'optimiser le gain compensatoire (26-32 jours).
- En élevage sans antibiotique en prévention des challenges de santé intestinale causés par *Clostridium perfringens* et coccidies (0-10 jours et 16-23 jours).

En élevage conventionnel de dindes

- Lors du départ des dindonneaux (0-10 jours). Demi-dose.
- En prévention de «flushing» (28-35 jours et 58-65 jours). Demi-dose.

En poules pondeuses

- Lors de désordres et de défis digestifs, dont le problème de coccidiose.